



Conditions générales

1) Description de l'infrastructure d'Aquaplouf

L'infrastructure est située sur la Chaussée de Charleroi au numéro 89 à 1360 Thorembais Saint Trond.

Elle comprend une piscine et une salle de sport à l'étage.

L'infrastructure est soit mise à disposition d'un locataire soit utilisée par Aquaplouf dans le cadre de ses activités.

Il est évident que nous attendons de toute personne qui utilise l'infrastructure agisse et réagisse en bon père de famille.

2) Accident

Tout accident tant matériel que corporel doit être signalé sans délai à la personne responsable qui établi ou fait établir un rapport constatant les faits. Seul ce rapport pourra attester de la survenance de l'accident en vue d'un éventuel recours.

3) Sanitaires – Vestiaires – Piscine

L'infrastructure est mise à votre disposition. Les usagers sont priés de maintenir les installations qui leur sont accessibles en ordre et en parfait état de propreté. Les déchets sont mis dans les poubelles.

Il est interdit de manger dans les sanitaires/vestiaires et piscine.

Les chaussures sont strictement interdites dans les pièces humides. Veuillez, s'il vous plait, à retirer vos chaussures avant d'entrer dans les vestiaires. Un endroit spécifique est à votre disposition pour y laisser vos chaussures.

Le passage obligatoire aux douches doit avoir une durée normale. Les douches doivent être utilisées modérément en évitant tout gaspillage d'eau.

L'accès aux douches/sanitaires (côté humide) est interdit aux personnes qui ne vont pas dans la piscine. Une toilette est mise à disposition dans le hall d'entrée.

4) Matériel – Equipement

Le matériel et les équipements mobiles mis à disposition des usagers devront être rangés après chaque utilisation par l'utilisateur lui même. Toute dégradation du matériel et des équipements sera facturée à charge de l'utilisateur qui s'en est rendu responsable.

Les vélos d'aquabiking sont strictement réservés à Aquaplouf.

5) Normes

Aquaplouf met à disposition des installations qui sont régulièrement contrôlées et qui répondent aux normes de sécurité et d'hygiène. Seul les organismes désignés par Aquaplouf pourront effectuer les contrôles de sécurité et d'hygiène.



6) Tenue – Moralité

Les baigneurs portent un maillot de bain et éventuellement un bonnet de type classique, spécifique et exclusivement réservé à cet effet. Les longs cheveux doivent obligatoirement être attachés.
Il est défendu de déranger les autres cours donnés dans la piscine ou la salle polyvalente.
Il est interdit de fumer dans le bâtiment.

7) Paiement

Toute facture est payable dans les 5 jours ouvrables.
Les paiements sont effectués sur le compte d'Aquaplouf.

8) Divers

Aquaplouf interdit l'accès de l'établissement à toute personne qui présente un danger pour la santé, l'hygiène et la sécurité des usagers.

L'accès au bassin de natation est également interdit à toute personne qui n'utilise pas les douches et le pédiluve.

Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

Tout accident survenu sur le parking, ou pour arriver ou quitter notre établissement au niveau de la chaussée, Aquaplouf n'est en aucun cas responsable. Aquaplouf met à disposition un parking. En aucun cas, Aquaplouf ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou dégradation du ou des véhicules.

9) Conditions particulières relatives aux activités d'Aquaplouf

a) Inscription aux activités Aquaplouf

L'inscription est trimestrielle. L'inscription définitive sera effective dès confirmation de notre part et après la réception du paiement. Il y a une réduction à partir de 2 enfants de la même famille inscrits durant le même trimestre.

b) Horaire – Absences

Un cours décommandé 24h à l'avance et sous certificat médical pourra être rattrapé durant le trimestre en fonction des plages horaires disponibles du moniteur. Il s'agit d'un cours par enfant/adulte et par trimestre.

Seul les maladies/accidents de longue durée (supérieur à 1 mois) et sous certificat médical pourront être remboursés.

c) Sécurité – Surveillance

Les cours sont de 20, 30 ou 45 minutes, durant cette période, l'enfant est sous la surveillance du moniteur responsable. En dehors des cours, lors de la douche, déshabillage, habillage..., l'enfant est sous l'entière responsabilité de son parent.

10) Conditions particulières relatives à la location de l'infrastructure

La location est régie par un contrat signé par les deux parties: Aquaplouf et le Locataire. Les conditions particulières sont décrites dans ce contrat. Elles complètent les conditions générales reprises dans ce document.